

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

DESSINATEUR en COFFRAGE-FERRAILLAGE :
Approche du métier.
(Convention : C.P.N.A.E. – Volet demandeurs d'emploi)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT

CODE : 332002U31 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301

Approuvé le 21 février 2008

DESSINATEUR en COFFRAGE-FERRAILLAGE :
Approche du métier.
(Convention : C.P.N.A.E. – Volet demandeurs d'emploi)
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- *-d'identifier les rôles et responsabilités des différents intervenants dans une construction comportant des éléments en béton armé;
- *-de collaborer efficacement avec l'architecte ou le bureau d'études.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la Convention cadre conclue entre l'Enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés plus précisément en son article 3 qui établit que les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier de charges élaboré par CEFORA.

Dans cette perspective et ce, conformément à l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

Néanmoins le suivi efficace et l'acquisition optimale des compétences associées à cette formation exigent que les étudiants disposent de connaissances prérequis suivantes :

2.1. Capacités

En mathématiques :

l'étudiant sera capable, sur base d'une situation - problème impliquant les notions de mathématique suivantes :

- l'application des concepts fondamentaux de l'algèbre pour traiter des expressions polynomiales et fractionnaires,
 - la simplification d'une fraction rationnelle et la détermination des conditions d'existence,
 - la discussion de l'existence d'une expression contenant des radicaux d'indice deux,
 - la représentation graphique d'une fonction du premier degré,
 - l'étude d'une fonction du 2ème degré,
 - la résolution d'une équation du deuxième degré à une inconnue et un système de deux équations du premier degré à deux inconnues,
 - la résolution des éléments d'un triangle rectangle,
- d'ANALYSER la situation - problème ;
 - de RESOUDRE le problème à partir de l'ensemble des informations recueillies ;
 - s'il échet, de REPRESENTER graphiquement les données et la solution du problème ;
 - d'INTERPRETER la ou les solutions.

En français :

l'étudiant sera capable :

- de RESUMER les idées essentielles d'un texte inconnu (comptant au minimum dix pages dactylographiées) ;
- d'EMETTRE une appréciation critique personnelle.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Certificat d'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Approche du métier.	CT	J	26
3.2. Part d'autonomie			
Total des périodes			26

4. PROGRAMME DU COURS

Au travers de mises en situation concrètes tirées de bureaux d'architectes ou de bureaux d'études, l'étudiant sera capable :

- ♦ d'expliciter les notions de responsabilités sur le plan du droit ;
- ♦ de situer le rôle et la responsabilité :

- du maître d'oeuvre,
- de l'architecte,
- de l'ingénieur,
- du dessinateur,
- du coffreur ferrailleur,

dans une construction comportant des éléments en béton armé.

- ♦ d'appréhender les notions théoriques qui lui permettront de participer efficacement à la relation dessinateur-architecte, tant du point de vue technique (établissement des plans) qu'administratif (archivage des documents).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, au départ d'un projet de construction, l'étudiant devra prouver qu'il est capable:

- de distinguer et préciser la responsabilité de chaque intervenant dans une construction comportant des éléments en béton armé;
- de relever et d'expliciter les éléments d'une collaboration efficace avec l'architecte ou le bureau d'études.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'exhaustivité de ses réponses.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisées en rapport avec le programme (annexe 4) du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 26 Fév 2008
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1

Unité de formation : DESSINATEUR EN COFFRAGE-FERRAILLAGE : APPROCHE DU METIER.
(CONVENTION : C.P.N.A.E. - VOLET DEMANDEURS D'EMPLOI)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 332002U31V1
Domaine : 301 Construction: bois,gros-oeuvre

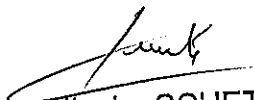
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale f.f.,

Chantal Kaufmann


Nicole SCHETS
Directrice